

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 22 FEVRIER 2018

A 18 h 00

L'an deux mil dix-huit, le 22 février à dix-huit heures,
Le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil municipal : le 15 février 2018

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Marie-Claude PALVADEAU, M. Christian GABORIT, Mme Sylvie GUEGUEN, Adjoints – M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Christianne COGNEE, Mme Martine POMARE, M. Philippe MAURICE, Mme Mireille FROMENTIN, M. Didier PELLEMELE, M. Régis PERRIER

Absents excusés : M. Jean-Michel GENCE (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Colette GROIZARD (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEAU), M. Eric FOUASSON (donne pouvoir à Mme Marie-Claude PALVADEAU), Mme Juliette SEGUIN (donne pouvoir à M. Régis PERRIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Martine POMARE)

Absente : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Désigné secrétaire de séance : M. Didier PELLEMELE

//

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

(18 h 15 Arrivée de Monsieur Philippe MAURICE)

2) FINANCES – PERSONNEL – MARCHES PUBLICS

a) Budget

- **Compte de gestion 2017 – Commune**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget « Commune » pour l'exercice 2017 établis par le Receveur municipal.

(18 H 20 Arrivée de Madame Martine POMARE)

Sur l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du budget communal de Barbâtre.

- Compte de gestion 2017 - Lotissement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget « Lotissement & Parc de Barbâtre » pour l'exercice 2017 établis par le Receveur municipal.

Sur l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du « Lotissement & Parc de Barbâtre ».

- Comptes administratifs 2017

- Compte administratif 2017 – Lotissement

Le compte administratif du *Lotissement et Parc de Barbâtre* pour l'exercice 2017 est présenté aux membres du Conseil municipal. Le budget *Lotissement et Parc de Barbâtre* ayant été clôturé par délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2017, les résultats de l'année 2017 pour ce budget en section de fonctionnement et d'investissement ayant été intégrés au budget communal, les résultats 2017 sont donc ramenés à zéro.

- **En sections de fonctionnement et d'investissement.....0 €**

Au moment du vote Monsieur le Maire quitte la salle, la présidence de la séance est assurée par Madame Marie-Claude PALVADEAU, Première Adjointe en charge des Finances.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 19 février 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2017 du budget *Lotissement & Parc de Barbâtre*.

▪ Compte administratif 2017 – Commune

Le compte administratif de la commune de Barbâtre pour l'exercice 2017 est présenté aux membres du Conseil municipal. Les résultats de l'année 2017 pour le budget de la commune se répartissent de la façon suivante :

- En section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement cumulé : + 449 684,29 €

- En section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2017	:	- 133 133,32 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	:	+ 110 097,89 €
Restes à réaliser	:	+ 71 612,22 €
Résultat budget « Lotissement » clôturé 2017	:	- 343 686,27 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de - 295 109,48 €

Au moment du vote Monsieur le Maire quitte la salle, la présidence de la séance est assurée par Madame Marie-Claude PALVADEAU, Adjointe en charge des Finances.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 19 février 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2017 de la commune.

A la suite des votes des comptes administratifs 2017 des budgets « Commune » et « Lotissement », Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

- Affectation des résultats

Le Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 449 684,29 €.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 19 février 2018, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat du budget de la commune de la façon suivante :

Affectation au 1068	300 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté.....	149 684,29 €

- Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier

Compte-tenu des besoins en personnel technique et de l'accroissement d'activité l'été, le Conseil municipal est informé que le service technique aura besoin d'un agent au poste d'adjoint technique territorial du 1^{er} avril au 30 septembre 2018.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 indiquant les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Conformément à l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 justifiant le recours à un agent contractuel en cas d'activité saisonnière,

Il est proposé au Conseil municipal la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial du 1^{er} avril au 30 septembre 2018 afin de répondre à l'accroissement des besoins. Celui-ci sera classé au 1^{er} échelon du grade (IB 347 IM 325). Le temps de travail sera fixé à 35 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel du 19 février 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à la création d'un poste d'adjoint technique territorial classé au 1^{er} échelon de son grade (IB 347, IM 325), à 35 heures par semaine, pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits budgétaires nécessaires pour ce poste.

- Révision du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} Janvier 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 février 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité ci-dessous, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

GRADES / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	A	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2
Adjoint Administratif Territorial	C	3	3
TOTAL		9	9
SECTEUR TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1
Agent de Maîtrise	C	1	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2
Adjoint Technique Territorial	C	8	6
TOTAL		13	11
SECTEUR ANIMATION			
Adjoint Territorial d'animation	C	2	0
TOTAL		2	0
SECTEUR SOCIAL			
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
TOTAL		1	1
TOTAL GENERAL		25	21

• Vote du budget primitif communal 2018

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'examiner le projet de budget primitif.

Pour l'exercice 2018, le budget de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, recettes et dépenses à la somme de **2 617 884,29 €**
- En section d'investissement, recettes et dépenses à la somme de **2 344 375,50 €**

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 19 février 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mireille FROMENTIN), 3 ABSTENTIONS (Didier PELLEMELE, Régis PERRIER, Juliette SEGUIN)

VOTE, le budget primitif 2018 de la commune tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

b) Subvention pour l'activité de char à voile à destination des écoliers barbâtrins – école de char à voile « Sel ton Char »

Des activités de char à voile sont organisées par l'école publique de Barbâtre et l'école privée de La Guérinière. Afin d'assurer le financement de ces activités assurées par l'école de char à voile *Sel ton Char*, une subvention doit être versée à cette école de char à voile. A cet effet, pour l'année scolaire 2017 – 2018, des devis estimatifs ont été présentés à la commune pour les montants et le nombre d'élèves suivants :

- Ecole Publique de Barbâtre (23 élèves, 6 séances)	1 863,00 € HT
- Ecole privée (6 élèves barbâtrins, 6 séances)	486,00 € HT
	<hr/>
Soit	2 349,00 € HT

Afin de permettre le paiement de ces activités financées par la municipalité à l'école de char à voile, et sur avis du Trésor Public, il convient de statuer sur le versement du montant exigé sous forme d'une subvention.

Le règlement de la subvention se fera au prorata du nombre d'enfants ayant effectivement participés aux activités proposées.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 février 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD au versement, sous forme de subvention, de la somme de **2 349,00 € HT** pour le financement d'un atelier pédagogique en direction des écoliers barbâtrins à l'école de char à voile *Sel Ton Char*.

3) **VOIRIE**

a) Acquisition d'un tractopelle pour le service technique

Au vu de la vétusté de l'actuel tractopelle et des besoins du service technique, l'acquisition d'un nouveau matériel doit être envisagée.

L'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) est une centrale d'achat publique française placée sous la double tutelle du Ministère de l'Économie, des Finances et de

l'Industrie et du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle respecte les procédures des marchés publics et de mise en concurrence. Les Collectivités Territoriales faisant appel à L'UGAP sont donc dispensées des procédures en matière de marchés publics.

Sur demande de la municipalité, un devis pour l'achat d'un tractopelle a donc été demandé auprès de cette centrale d'achat (UGAP). Le matériel proposé est une chargeuse pelleteuse dont le montant est de 102 741,48 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 février 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition d'une chargeuse pelleteuse pour un montant de **102 741,48 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de cet achat auprès de l'UGAP.

b) Programme de rénovation de la voirie 2018 – Aménagements de sécurité sur la RD 948

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21, L2121-29 et L2241-1,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2016 confiant la maîtrise d'œuvre des aménagements de sécurité sur routes départementales à intervenir entre la commune de Barbâtre et l'Agence de services aux collectivités de la Vendée,

VU les délibérations en date des 4 novembre 2015 et 3 février 2016 confiant le marché à bon de commande pour les travaux de voirie à l'entreprise BODIN TP,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de sécurisation sur la RD 948,

VU le montant estimatif transmis par l'Agence de service aux collectivités locales en mairie le 16 février 2018 établissant le montant de l'opération à 42 376,35 € HT.

La répartition financière des travaux projetés s'effectuerait de la façon suivante :

Installation de chantier.....	1 208,00 € HT
Plateau	22 574,00 € HT
Ilots de stationnement.....	4 952,00 € HT
Marquage du plateau existant rue de la Plage du Midi.....	5 615,00 € HT
Ralentisseur passage piétons.....	7 150,55 € HT
Installation d'un quai pour le bus.....	876,80 € HT

TOTAL.....**42 376,35 € HT**

Sur l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** au plan de financement pour les travaux d'aménagements et de sécurisation de la RD 948 pour un montant total de **42 376,35 € HT**
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

4) RENOVATION DE LA SALLE DES BOURGUIGNOTTES

Monsieur le Maire expose que dans la continuité des travaux d'embellissement du centre-bourg, la salle des Bourguignottes, située dans le bâtiment de l'ancienne mairie, au cœur du bourg, présente un état général dégradé. Cet équipement culturel doit être réhabilité et remis en valeur. En effet, celui-ci accueille de manière régulière des expositions, conférences et diverses manifestations mais sert aussi à des associations pour des activités artistiques.

L'enjeu pour la commune est le suivant :

- Mise en accessibilité de l'ensemble des salles et création d'une rampe à l'arrière du bâtiment côté cour au cœur de l'espace des Oyats
- Ravalement des façades dans la continuité de l'aménagement du centre-bourg
- Rénovation des salles intérieures permettant un meilleur accueil du public et des associations et redistribution des pièces afin de permettre aux artistes une plus grande capacité d'exposition.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 19 février 2018,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant de l'opération

Montant global des travaux.....241 100 € HT

Montant des honoraires et divers31 000 € HT

Montant global de l'opération.....272 100 € HT

- Financement

- Etat (DETR 30 %).....81 630 €

- Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier (9,19 %)..... 25 000 €

- Commune (60,81%).....165 470 €

TOTAL

272 100 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** au plan de financement proposé pour un montant total de 272 100 € HT
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour transmettre les dossiers de demandes de financement de ce projet :
 - Au titre de la DETR pour un montant de 81 630 €
 - Auprès de la Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier pour un montant de 25 000 €
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

5) QUESTIONS ORALES

La séance est levée à 20 h 00

*Le secrétaire de séance,
Didier PELLEMELE*



